

> Les esprits
indépendants
ont leur collectif

BIENVENUE

Recrutement d'un alternant : mode d'emploi étape par étape...

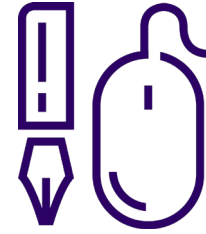
30 juin 2023

01.

Présentation



Les objectifs de ce webinaire



Présenter les dispositifs financés
par Atlas en rapport avec
l'alternance



Expliquer l'intérêt des différents
dispositifs en fonction de votre
besoin



Atlas

Une présence au plus près des bassins d'emploi

10 antennes

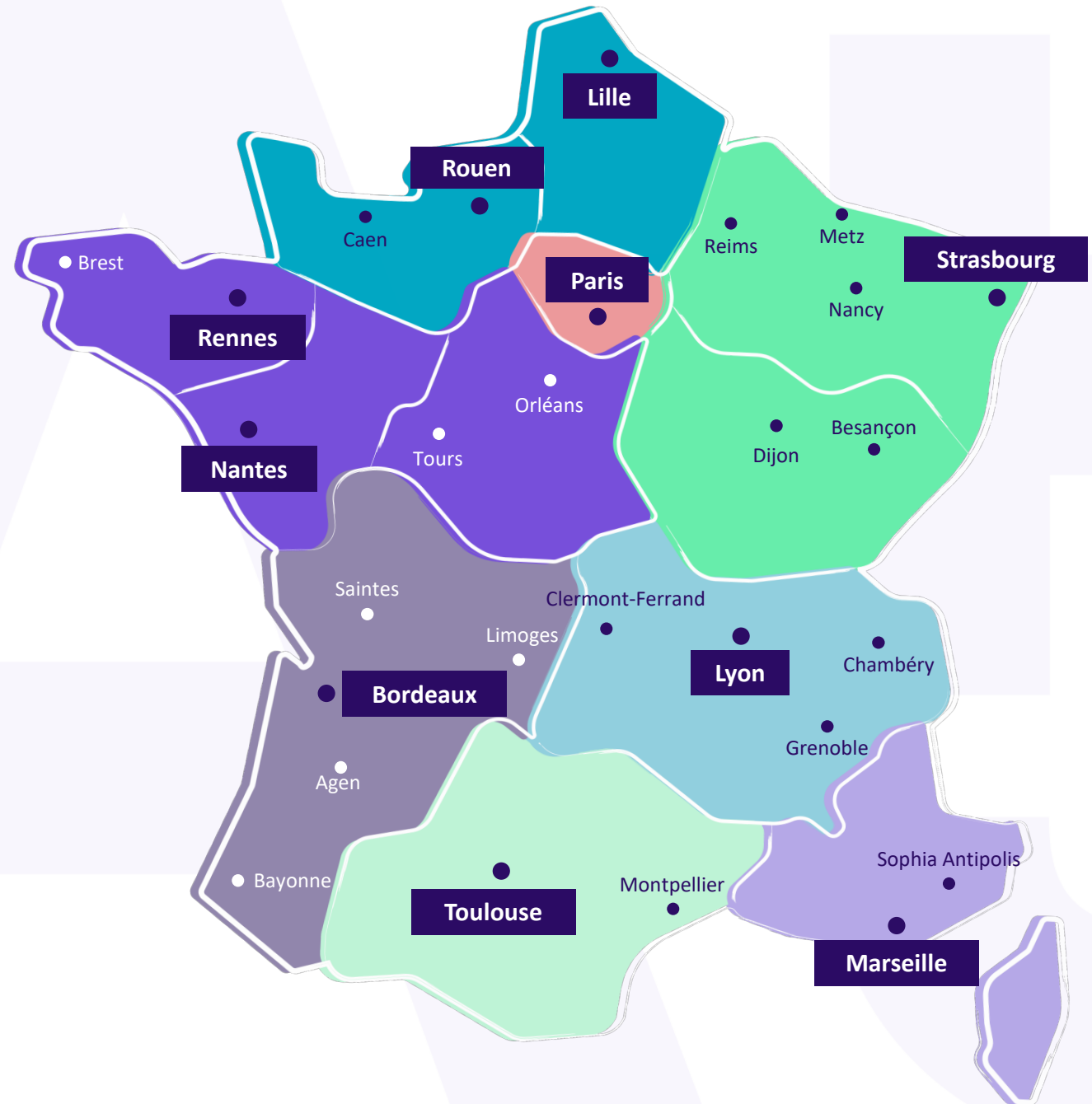
28 représentations
régionales

330 collaborateurs dont
80% dédiés au conseil aux
entreprises

Entreprises : 01 43 46 01 10

Organismes de formation : 01 43 46 01 60

Particuliers : 01 43 46 01 30





02.

Fil rouge : la société de Véronique

Illustration d'accompagnement mené par Atlas



Recruter des talents via l'Apprentissage

SITUATION :

La société de Véronique souhaite se digitaliser pour être en phase avec les évolutions de son secteur et notamment permettre à ses clients d'avoir plus d'autonomie via des services en ligne.

BESOINS :

- Être à jour sur les compétences à venir
- Recruter le meilleur alternant
- Faire financer l'alternance par les moyens publics disponibles

ATTENTES :

- Minimiser le risque

	ACCOMPAGNEMENT ATLAS
ÉTAPE 1	Véronique souhaite digitaliser les services proposés par son entreprise. Pour accompagner ces évolutions, elle souhaite recruter de nouvelles compétences au sein de son équipe. Pour cela, elle pense recourir à l'Alternance. Elle se rend sur le site concepteursdavenir.fr et repère le métier Chef(fe) de projet informatique. Le site lui indique les formations et les centres de formation qui conduisent à ce métier.
ÉTAPE 2	Pour comprendre le système de l'Alternance, elle s'informe sur le site opco-atlas.fr en prenant connaissance des clés de l'apprentissage. Elle est accompagnée par un conseiller pour finaliser son projet d'alternance. Elle publie une offre d'emploi sur la plateforme de Cojobing qui lui permet d'entrer en relation avec des candidats à l'Alternance qui répondent à ses critères.
ÉTAPE 3	Après quelques entretiens par visioconférence, elle arrête son choix sur un candidat qui accepte sa proposition de contrat d'apprentissage. Après avoir rempli les formalités administratives (CERFA...), elle se connecte sur My Atlas Entreprise pour transmettre les pièces associées au contrat et au projet de formation et formule sa demande de financement.
ÉTAPE 4	Son dossier est instruit par les équipes d'Atlas qui valident la demande de financement. Elle reçoit une notification par E-mail.



03.

Etape 1 : Bien définir son projet

Quelles sont les bonnes questions à se poser ?



Objectifs ?

Besoins ?



Quelles sont les bonnes questions à se poser ?

- 👍 L'acquisition d'une technologie nécessite de **nouvelles compétences**
 - 👍 La spécificité de l'activité, de l'organisation du travail et/ou des équipements de l'entreprise implique de **consacrer du temps à la formation**, pour une acculturation progressive
 - 👍 La **transmission des savoirs** en interne constitue un enjeu de **pérennisation** ou de poursuite du développement de l'activité de l'entreprise
-
- ☹ Les prévisions en termes d'activité n'autorisent aucun recrutement, aussi sécurisé soit-il
 - ☹ L'entreprise recherche des **salariés expérimentés** et **immédiatement opérationnels**
 - ☹ Adapter son organisation pour faciliter l'intégration d'un nouveau collaborateur et l'accompagner durant sa formation est impossible
 - ☹ **Aucun départ ou souhait de mobilité** n'a été exprimé par les salariés en poste.



Concepteur d'avenir





04.

Etape 2 : s'informer puis recruter

Quels sont les avantages de l'alternance ?

Formation

Compétences



Aides

Quels sont les avantages de l'alternance ?

Sécuriser un recrutement au sein de votre structure avec une formation préalable de l'alternant sur un métier

Bénéficier des **aides et des exonérations** prévues dans le cadre d'une embauche en contrat d'alternance

Valoriser l'image de l'entreprise au sein du bassin d'emploi

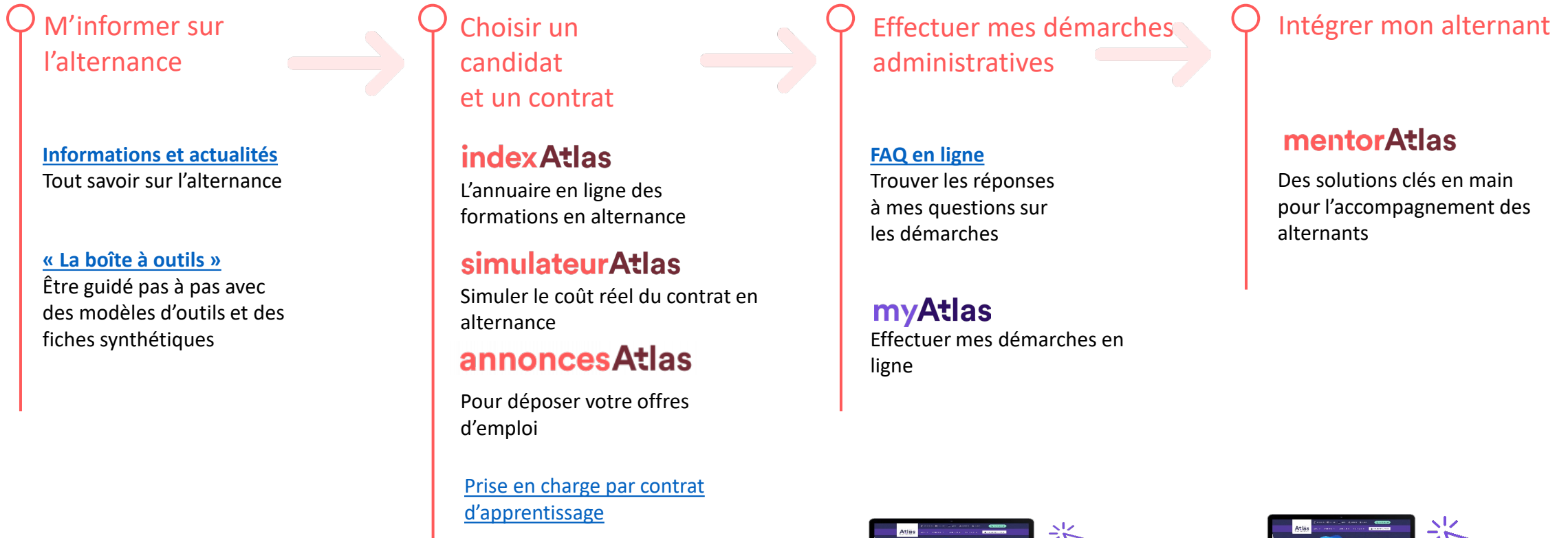
Transmettre les compétences acquises par les salariés en poste dans votre structure

Intégrer des **idées nouvelles et innovantes** au sein de votre structure



Avantages

Tous les outils à votre disposition



Retrouvez ces outils sur **opco-atlas.fr**, rubrique « entreprise »



Retrouvez tous nos webinaires sur **opco-atlas.fr**, rubrique « Agenda »



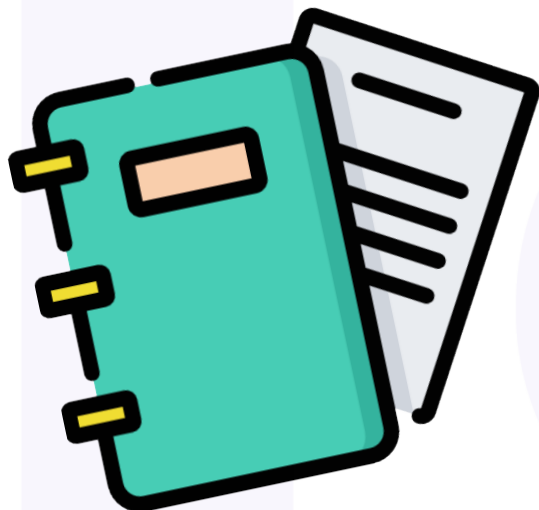
05.

Etape 3 : La rédaction du CERFA

Les informations nécessaires avant de déposer un CERFA :

Documents en provenance du CFA :

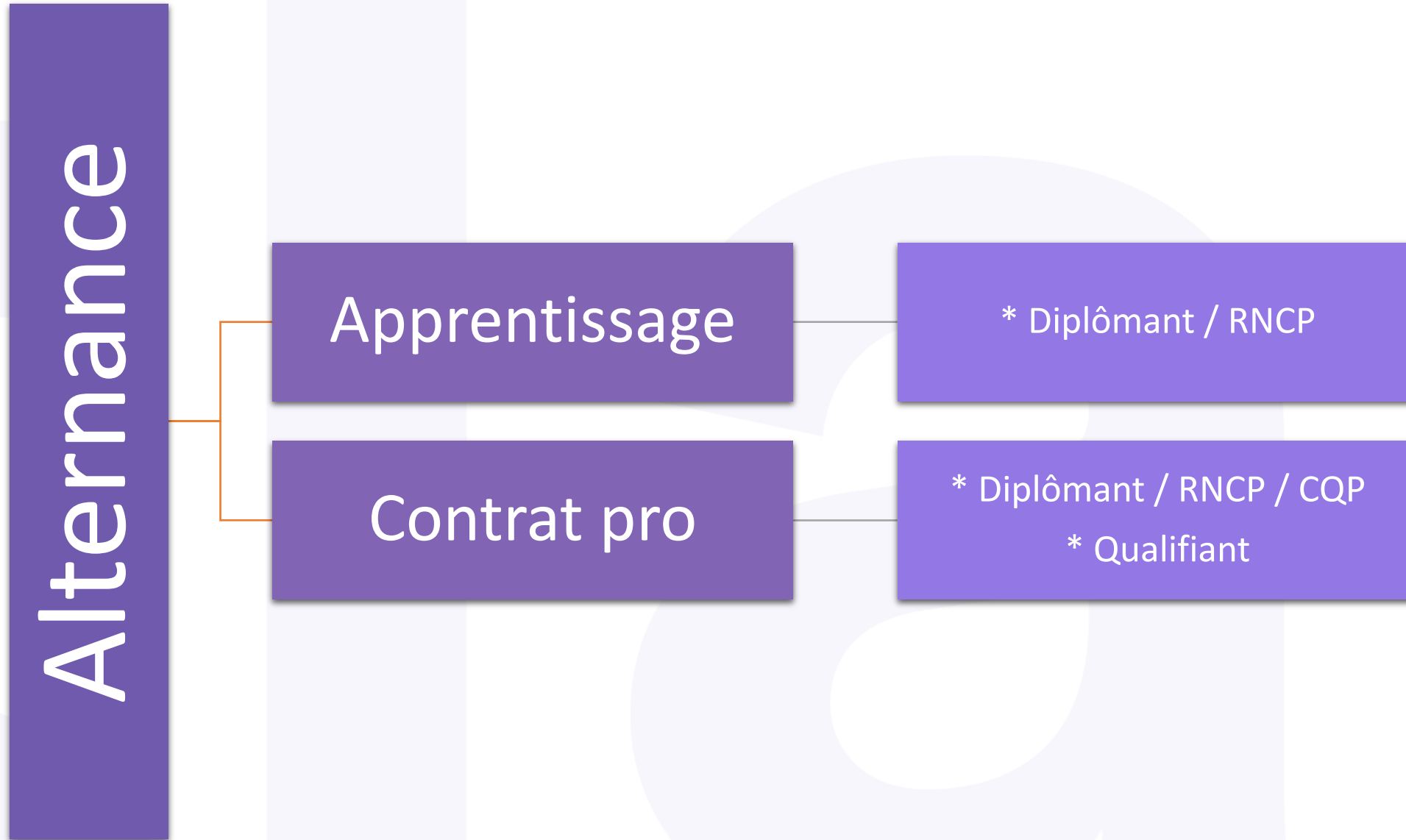
- Convention de formation
- Programme de formation
- Calendrier de formation



Documents et/ou informations en provenance de l'alternant :

- Situation avant le contrat
(étudiant / contrat en alternance* / autre ?)
 - * Si la personne était en alternance avant,
il faut demander le numéro du précédent contrat
- Diplôme visé
- Carte d'identité
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation d'habitation

Les principaux dispositifs de financement



Le Contrat de Professionnalisation



Bénéficiaires : toutes les entreprises



Pour qui ?

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Publics prioritaires



Modalités

- Acquérir une qualification professionnelle (Diplôme, Certification RNCP, CQP, Qualif. de branche).
- Parcours en alternance de 6 à 24 mois (selon les cas) avec une durée minimum de 150 heures.
- Désignation d'un tuteur



Objectifs

- Permettre aux salariés de suivre des actions de formation sur le temps de travail (sauf exception) avec maintien de la rémunération.
- Adapter les compétences au poste de travail.
- Maintenir dans l'emploi les salariés.



Financement

Prise en charge possible par l'OPCO de tout ou partie des coûts pédagogiques.

[Voir critères de branche](#)



Prise en charge OPCO sur le contrat de professionnalisation :

- 11 euros HT par heure de formation pour les diplômes ou titre RNCP (situation classique)
- 10 euros HT par heure pour les autres qualifications reconnues par la convention collective nationale du BETIC
- 18 euros HT par heure pour les publics prioritaires*

* Sont considérés comme prioritaires les publics suivants :

- Personnes âgées de moins de 26 ans qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire (infra Bac) et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (infra CAP/BEP)
- Les demandeurs d'emplois inscrits depuis plus d'un an sur la liste tenue par Pôle emploi et n'ayant eu aucune activité professionnelle au cours des 12 derniers mois
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) en CDD ou CDI



Le Contrat d'Apprentissage



Bénéficiaires : toutes les entreprises



Pour qui ?

Jeunes de 16 à 29 ans



Modalités

- Acquérir une qualification professionnelle (Diplôme d'Etat ou Titre à finalité pro. RNCP)
- Parcours en alternance de 6 à 36 mois
- Désignation d'un Maître d'Apprentissage



Objectifs

- Permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique.
- Permettre aux entreprises d'investir et de recruter des compétences nécessaires à l'activité.



Financement

Prise en charge selon un coût contrat défini pour un an.

[Voir Référentiel des niveaux de prise en charge](#)



Prise en charge du contrat d'apprentissage :

- Moteur de recherche pour la prise en charge
(indiquer code diplôme ou titre RNCP)
- Si votre recherche ne donne aucun résultat
→ Application d'un coûts d'amorçage :
 - 5 470 euros par an pour un CAP
 - 5 621 euros par an pour un BAC
 - 6 000 euros par an pour un BAC +2
 - 6 000 euros par an pour une licence
 - 7 000 euros par an pour un master et doctorat

- Simulateur coût contrat



Alternance, les différentes aides

	Contrat de professionnalisation 	Contrat d'apprentissage 
Contribution Atlas aux frais pédagogiques	Niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles en fonction : • De la qualification préparée • Du public visé	Niveau de prise en charge défini par la branche ou coût amorçage Frais annexes : • Restauration : 3€ / repas • Hébergement : 6€ / nuitée • Frais de 1^{er} équipement : coût réel dans la limite de 500€ / apprenti
Autres contributions d'Atlas		Frais de mobilité européenne et internationale: • Forfait de 500€ couvrant les frais engagés par le CFA pour le référent mobilité • Forfait de 2 500€ en cas de mise en veille du contrat par l'entreprise • Forfait de 1 800€ en cas de mise à disposition de l'apprenti par l'entreprise
Aides financières : dispositifs exceptionnels pour encourager l'alternance	• Aide pour la 1^{ère} année de contrat : 6 000 € • Subvention Agefiph (pour les alternants en situation de handicap) : 5 000€ maximum • Volontariat territorial en entreprise « vert » VET vert: jusqu'à 12 000€ • Aide Pôle emploi : 2 000€ • Réduction générale des cotisations patronales • Aide emploi francs	• Aide pour la 1^{ère} année de contrat : 6 000 € • Subvention Agefiph (pour les alternants en situation de handicap) : 4 000 € maximum • Volontariat territorial en entreprise « vert » VET vert : jusqu'à 12 000 € • Réduction générale des cotisations patronales



Retrouvez en ligne le détail des prises en charge par branche professionnelle



(1) Critères applicables au jour de présentation de ce support, sous réserve d'évolution des critères. Voir les critères sur opco-atlas.fr

Alternance, les différentes aides



Contrat de professionnalisation

Aides à la mise en place de l'accompagnement en entreprise

Formation du tuteur
Forfait : 15€ HT par heure
Durée maximale : de 7h à 40h en fonction des branches

Aide à la fonction tutorale
Uniquement si le tuteur a suivi une formation tuteur ou s'il a exercé cette fonction durant les deux dernières années : prise en charge mensuelle en fonction des branches

Bon à savoir : Atlas vous propose, sur sa plateforme campusAtlas, une formation de tuteur et maître d'apprentissage 100% en ligne, et 100% financée.
En savoir +

Contrat d'apprentissage

Formation du maître d'apprentissage
Forfait : 15€ HT par heure
Durée maximale : de 7h à 40h en fonction des branches

Aide à la fonction de maître d'apprentissage
Uniquement si le maître d'apprentissage a suivi une formation tuteur ou s'il a exercé cette fonction durant les deux dernières années : prise en charge mensuelle en fonction des branches

Bon à savoir : Atlas vous propose, sur sa plateforme campusAtlas, une formation de tuteur et maître d'apprentissage 100% en ligne, et 100% financée. **En savoir +**

Retrouvez en ligne le détail des prises en charge par branche professionnelle



<https://www.opco-atlas.fr/entreprise/contrat-apprentissage-ou-contrat-professionnalisation-comparatif>

(1) Critères applicables au jour de présentation de ce support, sous réserve d'évolution des critères. Voir les critères sur [opco-atlas.fr](https://www.opco-atlas.fr)

Focus sur la rémunération

- Pour un contrat d'apprentissage, la rémunération dépend :
 - De l'âge de l'apprenti,
 - Diplôme visé
 - De l'année d'exécution du cursus professionnel.
- Pour un contrat de professionnalisation, la rémunération dépend :
 - De l'âge de l'alternant,
 - Du niveau de diplôme au démarrage du contrat.



La rémunération dépend de la convention collective appliquée (CCN) dans l'entreprise, à défaut c'est le code du travail qui s'applique.

Des cas particuliers peuvent prévus par le Code du travail peuvent avoir un impact sur la rémunération versée. Pensez à consulter les grilles de rémunération de votre Branche sur le site Atlas.

Attention : des dispositions conventionnelles peuvent prévoir des dispositions plus favorables à appliquer que le code du travail.

*SMC : Salaire Minimum Conventionnel

Rémunération contrat de professionnalisation

Niveaux de formation à l'entrée	Année d'exécution du CPro	Positions		Coef. d'entrée	Salaires minimaux bruts	Jeunes de – 26 ans Salaire pendant le contrat		Demandeurs d'emploi / 26 ans et plus	
								26 ans et +[1]	
3 et 4 (anciens niveaux V et IV)	1 ^{ère} année	ETAM	1.1	240	1 715,00 € *	80%	1 372,00 € **	85%	1 747,20 €
	2 ^e année		1.1	240	1 715,00 € *	100%	1 715,00 €	100%	1 747,20 €
5 (ancien niveau III) Métiers transverses	1 ^{ère} année		1.1	240	1 715,00 € *	80%	1 372,00 € **	85%	1 747,20 €
	2 ^e année		1.1	240	1 715,00 € *	90%	1 543,50 €	100%	1 747,20 €
5 (ancien niveau III) Métiers de la branche	1 ^{ère} année		2.1	275	1 775,00 €	80%	1 420,00 €	85%	1 747,20 €
	2 ^e année		2.1	275	1 775,00 €	90%	1 597,50 €	100%	1 775,00 €
6 (ancien niveau II)	1 ^{ère} année		2.2	310	1 831,00 €	80%	1 464,80 €	85%	1 747,20 €
	2 ^e année		2.2	310	1 831,00 €	90%	1 647,90 €	100%	1 831,00 €
7 (ancien niveau I)	1 ^{ère} année	IC	1.1	95	2 033,00 €	80%	1 626,40 €	85%	1 747,20 €
	2 ^e année		1.1	95	2 033,00 €	100%	2 033,00 €	100%	2 033,00 €

Rémunération contrat d'apprentissage

Année d'exécution du contrat	< 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	≥ 26 ans
1 ^{ère} année	33% SMIC	Niveaux 3 et 4 : 43 % du SMIC	Niveaux 3 et 4 : 53 % du SMIC ou SMC**	100 % du SMIC ou SMC**
		Niveaux 5 et 6 : 43 % du SMIC	Niveaux 5 et 6 : 55 % du SMIC ou SMC**	
		Niveau 7 et 8 : 48 % du SMIC	Niveau 7 et 8 : 65 % du SMIC ou SMC**	
2 ^{ème} année	43% SMIC	Niveaux 3 et 4 : 51 % du SMIC	Niveaux 3 et 4 : 61 % du SMIC ou SMC**	
		Niveaux 5 et 6 : 53 % du SMIC	Niveaux 5 et 6 : 65 % du SMIC ou SMC**	
		Niveau 7 et 8 : 58 % du SMIC	Niveau 7 et 8 : 75 % du SMIC ou SMC **	
3 ^{ème} année	58% SMIC	Niveaux 3 et 4 : 67 % du SMIC	Niveaux 3 et 4 : 78 % du SMIC ou SMC**	
		Niveaux 5 et 6 : 68 % du SMIC	Niveaux 5 et 6 : 80 % du SMIC ou SMC**	
		Niveau 7 et 8 : 70 % du SMIC	Niveau 7 et 8 : 80 du SMIC ou SMC **	

Formation et niveau de diplôme correspondant

Années après le Bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	3 (anciennement V)
Bac	Baccalauréat	4 (anciennement IV)
Bac+2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	5 (anciennement III)
Bac+3/4	Licence, licence professionnelle	6 (anciennement II)
Bac+5	Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	7 (anciennement I)
Bac+8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8 (anciennement I)

[Lien vers la rémunération applicable via le SMC](#)

Focus sur le tutorat

OBLIGATOIRE

Le tuteur ou maître d'apprentissage doit être :

- Majeur ; Volontaire et motivé ; Pédagogue ; Expert de l'entreprise et du métier

Le **maître d'apprentissage** doit remplir les conditions suivantes :

- être **titulaire d'un diplôme ou titre professionnel, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti, et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle** en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti (conditions cumulatives).

ou

- justifier de **deux années d'exercice d'une activité professionnelle** en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Pour le **tuteur d'un salarié en contrat de professionnalisation**, les conditions sont les suivantes :

- **Deux années d'expérience** dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé par le contrat.

Aide à la fonction tutorale :

- Contrat de professionnalisation
 - Durée maximale : 6 mois
 - Forfait tuteur moins de 45 ans : 230€ HT par mois
 - Forfait tuteur 45 ans et plus : 345€ HT par mois
 - Forfait tuteur publics prioritaires : 345€ HT par mois
- Contrat d'apprentissage
 - Durée maximale : 4 mois
 - Forfait : 230€ HT par mois



06.

Etape 4 : suivi du contrat



Dépôt d'une demande

Vous n'avez aucune demande à faire.

Vous devez simplement transmettre les contrats que vous avez conclus à votre **Opérateur de Compétences (OPCO)**, qui les déposera auprès des services du ministère en charge de la formation professionnelle.

Les contrats éligibles sont ensuite directement transmis, par voie dématérialisée, à l'ASP par les services du ministère en vue du versement de l'aide.



Contact / Assistance

Pour toutes questions liées à la gestion de votre dossier ou à l'utilisation du téléservice SYLAé, vous avez la possibilité de composer le numéro d'appel du service d'assistance aux bénéficiaires de l'ASP (choix « Alternance ») :

- Métropole :

0 809 549 549 Service gratuit
+ prix appel

- Zone Océan Indien :

0 809 540 541 Service gratuit
+ prix appel

- Zone Antilles / Guyane :

0 809 540 640 Service gratuit
+ prix appel

Attention : votre RIB est à déposer sur votre compte de l'ASP

Mail ASP IDF : pdl-auea@asp-public.fr

Les cas de rupture

Contrat d'apprentissage

- ✓ Librement par les 2 parties pendant la période d'essai (45 premiers jours consécutifs ou non)
- ✓ Au-delà de ces 45 premiers jours :
 - ✓ D'un **commun accord** entre l'employeur et l'apprenti
 - ✓ A **l'initiative de l'apprenti** après avoir saisi le médiateur consulaire
 - ✓ A **l'initiative de l'employeur** : licenciement pour cas de force majeur, faute grave, inaptitude constatée par le médecin du travail ou en cas de décès de l'employeur maître d'apprentissage
 - ✓ En cas **d'exclusion de l'apprenti du CFA**

Contrat de professionnalisation

- ✓ Pendant la période d'essai (1 mois pour les contrats de plus de 6 mois)
- ✓ Pour les **contrats en CDD** :
 - ✓ Commun accord entre l'employeur et le salarié
 - ✓ Faute grave du salarié ;
 - ✓ Embauche sous CDI ; -
 - ✓ Force majeure ;
 - ✓ Inaptitude médicale reconnue par le médecin du travail.
- ✓ Pour les **contrats en CDI** :
 - ✓ Commun accord entre l'employeur et le salarié ;
 - ✓ A l'initiative du salarié ;
 - ✓ A l'initiative de l'employeur.

En cas de rupture du contrat, l'employeur doit en informer l'Opco et l'Organisme de formation dans les meilleurs délais

Pour contacter l'OPCO Atlas

Entreprises : 01 43 46 01 10

Région Auvergne-Rhône-Alpes : antennelys@opco-atlas.fr

Région Bretagne/Pays de la Loire/Centre-Val de Loire : antennente@opco-atlas.fr

Région Grand-Est/Bourgogne-Franche-Comté : antennestg@opco-atlas.fr

Région Hauts-de-France/Normandie : antennelil@opco-atlas.fr

Région Ile-de-France : conseil-idf@opco-atlas.fr

Région Nouvelle-Aquitaine : antennebdx@opco-atlas.fr

Région Occitanie : antennetls@opco-atlas.fr

Région PACA/Corse : mediterranee@opco-atlas.fr



Merci de votre attention



Rendez-vous sur opco-atlas.fr pour découvrir tous les services proposés par Atlas.



Suivez notre actualité



Atlas

> Les esprits
indépendants
ont leur collectif

Suivez la Fédération Cinov
sur les réseaux Sociaux :



Fédération Cinov



L'information Social-
Formation de la branche
Betic



@FédérationCinov